

Lettres de Poivre à Desroches sur le rapatriement des troupes

Les 3, 7 et 8 mars 1772

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/30, f°228

Cette copie de quelques lettres de Poivre concernant le rapatriement en France des troupes, est due au gouverneur Desroches, comme en atteste sa signature datée du 13 mars à la fin du document.

Dans sa controverse avec l'intendant à propos de l'organisation du retour des troupes en France, accusé par ce dernier d'avoir pris les mauvaises décisions, Desroches a décidé de se défendre en constituant un dossier avec les lettres de Poivre (celles que l'on trouve ici), les siennes (non reproduites parce que nous les avons par ailleurs¹) un extrait de son journal², et son analyse des événements³.

Nous plaçons ces lettres au 7 mars parce que celle de ce jour-là est la plus accusatrice du lot, celle à laquelle Desroches fait référence dans son « Détail particulier ».

=====

Copie des lettres écrites
par M. Poivre à M. le Ch. Desroches

Duplicata

Le 3 mars 1772

J'ai l'honneur de prévenir Monsieur le Général que les circonstances fâcheuses et le désastre où la colonie se trouve, me forcent de réduire la ration qui était accordée aux soldats, à raison de seize onces de pain et de douze onces de riz, à seize onces de pain et huit onces de riz. C'est ce qu'il leur est dû dans la règle. Les quatre onces de riz de plus leur avaient été accordées à l'arrivée de l'administration royale, par forme de gratification.

Au Port-Louis Isle de France, le 3 mars 1772. Signé Poivre.

Le 3 mars 1772

Je pense, Monsieur le Général, que dans la position où nous a laissés l'ouragan, nous n'avons rien de mieux à faire, rien de si pressant que d'expédier promptement un bâtiment pour le cap de Bonne-Espérance pour rappeler ici les trois vaisseaux que nous y avons. Quelque diligence que nous puissions faire dans le port, il ne nous est plus possible d'envoyer à ces trois bâtiments du Cap les troupes qui leur étaient destinées pour les transporter en France. *La Corisante* est perdue, *l'Ambulante* l'est peut-être aussi, *le Jason*, *le Comte de Menou*, *la Normande* sont dans un état qui exige de longues réparations. Nous avons dans le port *le Citoyen*, *la Nourrice* et *l'Heure du Berger* parmi lesquels vous pouvez faire choix pour l'expédition que j'ai l'honneur de vous proposer pour le Cap. Cependant il me paraît plus simple d'expédier promptement une des deux flûtes, parce qu'elle emportera en même temps les troupes qui lui sont destinées, et continuera sa route jusqu'en France. Comme vous êtes opposé jusqu'ici, Monsieur, à ce que les bâtiments partissent à mesure qu'ils seraient prêts, je vous prie de vouloir bien décider quel bâtiment doit être expédié le premier, et quelles seront les compagnies de Royal-Comtois ou de Clare que vous destinez à passer sur ce bâtiment.

J'ai l'honneur d'être etc. Signé Poivre.

¹ Base docu=>Sans date n°38 : Lettres du gouverneur Desroches à l'intendant Poivre.

² Base docu=>Février-mars 1772 - Journal du gouverneur Desroches, du 26 février au 13 mars 1772.

³ Base docu=>7 mars 1772 – Desroches : « Détail particulier de ce qui s'est passé depuis le 14 février jusqu'au 7 mars 1772, par rapport à l'embarquement des troupes.

Le 7 mars 1772

J'ai reçu hier au soir à la nuit la lettre de M. le Général en date du 5 mars, avec le tableau du mouvement des troupes et la distribution des différentes compagnies des régiments à embarquer.

Je ne puis que m'en rapporter à ce que M. le Général me fait l'honneur de me dire sur la facilité de retirer les bâtiments échoués dans le port par la violence de l'ouragan, il est officier de mer et je dois le croire.

Monsieur le Général a sans doute donné ses ordres dans le port d'après les lumières qu'il a prises dans sa visite, pour porter toutes les forces aux vaisseaux qui souffrent le plus, et les mettre dans le cas de partir promptement.

Dès que Monsieur le Général établit pour principe de l'expédition qui nous est ordonnée pour le renvoi des troupes, que le régiment de Clare doit partir le premier, et avant qu'il paraisse au Port-Louis un seul piquet du régiment Royal-Comtois, les huit combinaisons proposées par Monsieur le Général deviennent de toute inutilité.

Il est tout simple que le régiment de Clare devant absolument partir le premier, ce seront les bâtiments les premiers prêts qui seront destinés à le transporter.

Si Monsieur le Général avait bien voulu faire cette réflexion à la réception des ordres du ministre, le régiment de Clare serait parti avant l'ouragan sur *le Comte de Menou*, *la Corisante* et *le Citoyen* qui étaient les premiers prêts et qui eussent été expédiés avant la fin de février. *Le Jason* pouvait partir le lendemain de la réception des ordres du Ministre. Le Général n'ignore pas qu'il était prêt depuis longtemps, qu'il avait tous ses vivres à bord, et qu'il nous consommait ici des subsistances inutilement. Mais Monsieur le Général avait décidé que ce serait *le Mars* et *l'Ambulante* qui porteraient ce régiment, ces deux bâtiments n'étaient point prêts, ils ne l'auraient pas même été de longtemps, et il résulte de cette disposition un grand désavantage pour le bien du service du Roi que j'ai eu l'honneur de représenter dans le temps à Monsieur le Général et dont l'ouragan n'a que trop prouvé la réalité.

J'ai l'honneur de prévenir Monsieur le Général que *le Citoyen* sera prêt dans le courant de la semaine prochaine, ainsi, pour ne point s'écarter de son principe, ce bâtiment devra emporter trois compagnies du régiment de Clare. Par une suite du même principe, les autres compagnies de ce même régiment devront s'embarquer successivement sur les bâtiments qui seront prêts immédiatement après *le Citoyen*.

Il n'a jamais été question de faire rentrer le régiment Royal-Comtois, ni en total, ni en partie dans le Port-Louis. Il a été demandé dans le temps une compagnie de ce régiment pour s'embarquer directement, sans s'arrêter au Port-Louis, sur la flûte *le Jason*, et c'était une nécessité, puisque Monsieur le Général avait affecté le vaisseau *le Mars* et la flûte *l'Ambulante* au régiment de Clare. Il serait bien à souhaiter que Monsieur le Général ne se fut pas opposé à cette disposition, la flûte *le Jason* ne serait pas dans le triste état où elle est.

Dès le lendemain de la réception des ordres du ministre, j'ai eu l'honneur de prévenir Monsieur le Général que je pouvais donner tous les vivres nécessaires aux bâtiments destinés au transport des troupes, à la réserve du biscuit qui nous manquait faute de fours. Le vaisseau *le Mars*, comme le plus important à tous égards, devait seul être expédié en droiture sans toucher au Cap. Une partie des autres bâtiments devait y toucher nécessairement pour porter à *l'Actionnaire*, *l'Union* et *l'Indien*, les troupes qui leur étaient destinées. Ces bâtiments qui n'eussent eu que du biscuit à prendre au Cap, n'y eussent pas fait un long séjour. Cependant comme la saison avançait pour la relâche au Cap et que la plupart de nos flûtes marchaient mal, c'était une des raisons que j'avais employée auprès de M. le Général pour le déterminer à faire partir ces flûtes à mesure qu'elles seraient prêtes.

M. le Général n'a pas besoin de me faire d'aussi vives instances que celles qu'il emploie pour me presser d'ordonner les vivres nécessaires au transport des trois bataillons à embarquer, il y a longtemps que ces vivres sont ordonnés, qu'ils sont prêts, toujours à la réserve du biscuit dont je n'ai la quantité nécessaire que pour expédier *le Mars* en droiture jusqu'en France, et les autres bâtiments jusqu'au Cap.

M. le Général sait bien que j'ai mis de la diligence sur cet objet, puisqu'il me reproche dans une autre lettre précédente d'avoir fait embarquer les vivres du *Comte de Menou*. Je l'avais fait parce qu'il était de mon devoir de le faire, et que cette flûte, ainsi que *la Corisante*, *le Citoyen* et *le Jason* auraient été expédiés avant l'ouragan, sans les oppositions de Monsieur le Général à ce qu'aucune compagnie du régiment Royal-Comtois ne s'embarquât avant le régiment de Clare.

J'ai l'honneur d'être etc. Signé Poivre.

Le 8 mars 1772

Malgré ma maladie, Monsieur le Général, et l'état d'affaiblissement et d'épuisement dans lequel je me trouve, qui m'empêche de travailler avec [illisible], il est de mon devoir de vous communiquer mes idées dès qu'elles me paraissent avantageuses au service du Roi.

Dans le premier moment de désolation où nous a jetés l'ouragan du 1^{er} mars, j'ai pensé le mal de la rade plus grand qu'il n'était, et j'ai eu l'honneur de vous proposer d'expédier un bâtiment pour rappeler du cap de Bonne-Espérance les trois gros bâtiments que nous y avons. Depuis ce temps vous avez vu par vous-même que le mal n'était pas si grand, que la plupart de nos bâtiments pouvaient être relevés, et que leur quantité suffit pour le transport des trois bataillons rappelés en France.

Un seul des bâtiments qui sont au Cap suffira pour nous apporter les provisions que nous devons attendre de cette partie, les deux autres seraient énormément à charge à la colonie. J'ai donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le Général, de rappeler ici *l'Indien* tout seul, et de vouloir bien envoyer au Cap les ordres nécessaires pour que les deux autres bâtiments fassent leur retour directement en France. Je crois que dans la circonstance vous rendrez par cette opération, service au Roi et à la colonie.

J'ai l'honneur d'être etc. Signé Poivre.

Le 8 mars 1772 à 8 heures du soir

Je reçois dans le moment une lettre de Monsieur le Général, qui ne répond point à l'avis que je lui ai proposé tantôt. Cet avis cependant est assez important pour le service du Roi et de la colonie pour que Monsieur le Général y fasse quelque attention. J'insiste de nouveau sur cet avis. Monsieur le Général est maître de prendre le parti qu'il jugera convenable, mais je me décharge sur lui, et je le rendrai responsable de tout le tort qui résulterait au Roi et à la colonie, du parti contraire à celui que j'ai l'honneur de lui proposer.

J'ai l'honneur de le répéter, le vaisseau *l'Indien* est seul suffisant pour apporter les provisions que nous devons attendre du Cap, les deux autres vaisseaux ne nous apporteront que des consommateurs et beaucoup de besogne, *l'Union* entre autres demandera en arrivant à être doublée en entier, et dans l'état où est le port, il sera impossible de satisfaire à ce besoin, même en tout abandonnant.

Je puis dicter mon avis par écrit comme je le fais, mais je suis dans un tel état d'épuisement et de maladie qu'il m'est impossible de travailler avec Monsieur le Général, dont je connais trop la manière de travailler.

Ce que je dis ici ne sont pas des phrases, ce sont des choses. Je dé[clare] à M. le Général que je suis dans les remèdes, que j'y serai demain, et dans cet état je ne puis disputer avec personne.

J'ai l'honneur d'être etc. Signé Poivre.

A l'Isle de France le 13 mars 1772

Le Ch. Desroches

* * *